

du Bon Pasteur de Québec résolut de quitter le Cap-Santé, où elle résidait depuis une douzaine d'années. Puisque le Cap-Santé a été sa paroisse adoptive pendant un certain temps, nous devons dire un mot de cette femme remarquable, qui ne soupçonnait guère à cette époque la mission que la Providence lui réservait.

Sans cesser de se croire appelée à la vie religieuse, elle suivit le conseil qu'on lui donna d'accepter la main d'un M. F. X. Roy, ancien marchand de Québec, retiré au Cap-Santé. Dieu voulait la faire passer par tous les états de vie, pour bien la préparer à l'œuvre qu'elle était destinée à fonder. Son mariage eut lieu en cette paroisse le 17 avril 1828. Dieu bénit son union par la naissance de trois filles, dont les deux aînées, Séraphine et Céline, font partie de la congrégation des Sœurs Grises de Québec. La plus jeune, Clorinde, ne vécut que peu d'années.

Le curé du Cap-Santé, disent les annales du Bon-Pasteur, pouvait toujours compter sur Mme Roy, quand il s'agissait de quelque œuvre de piété ou de charité à accomplir. Une année que la petite vérole sévissait dans la paroisse, elle se fit la garde-malade de plusieurs personnes attaquées de la terrible maladie. L'abbé Gatien lui confiait habituellement les enfants du catéchisme les plus ignorants. Durant les beaux jours, elle les réunissait au pied d'un bouquet d'arbres qui ombrageait la maison, et si le temps était mauvais, sous un auvent établi dans la cour. Elle savait si bien intéresser et amuser ses petits auditeurs, que la plupart des enfants qui se préparaient à la Première Communion venaient suivre ses leçons.(1)

Devenue veuve en 1833, Mme Roy résolut de se consacrer exclusivement à l'éducation de ses enfants et au service des pauvres et des malheureux. Elle refusa toutes les propositions de mariage qui lui furent faites, et bien qu'elle n'eût que vingt-six ans, elle fit vœu de ne plus se marier. C'est alors qu'elle commença à mener dans le monde la vie d'une vraie religieuse, à laquelle elle s'efforça d'associer ses filles. Les deux aînées ont avoué plus tard que ce fut surtout dans ces exemples qu'elles puisèrent la vocation de sœur de la charité, qui est maintenant la portion de leur héritage.

Après la perte de son mari, Dieu lui ménagea une autre épreuve pour la détacher davantage des choses de la terre, et permit qu'elle tombât dans un état voisin de l'indigence. Il lui

(1) Cette maison appartient aujourd'hui à M. F. X. Bernard.